



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Objet : Vote du budget 2023
De la COMMUNE

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 018-211801790-20230325-2023_010B-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-010

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2022

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Dominique COURILLEAU, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

Absent excusé: Jean-Pierre AUGÉ

Absent : Xavier BERNARD

SECRETARE : Patrick PARFAIT

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2023 de la COMMUNE :

COMMUNE

Fonctionnement

Dépenses : 724 044 €

Recettes : 724 044 €

Investissement

Dépenses : 400 521.31 €

Recettes : 400 521.31 €

SUBVENTIONS

Total de 13 000 €

Le budget de la COMMUNE est voté par 12 voix.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Publié sur site <https://pigny.fr> le 28/03/2023